

La Cour des comptes alerte sur les risques de pauvreté des seniors exclus de l'emploi

[LT latribune.fr/economie/france/la-cour-des-comptes-alerte-sur-les-risques-de-pauvrete-des-seniors-exclus-](https://www.latribune.fr/economie/france/la-cour-des-comptes-alerte-sur-les-risques-de-pauvrete-des-seniors-exclus-)

Par Grégoire Normand | 10/10/2019, 16:26 | 1049

mots



Les avertissements sur l'emploi des seniors se multiplient. Après le rapport du Sénat présenté le 8 octobre dernier, c'est autour de la Cour des comptes de tirer la sonnette d'alarme. Dans un référé rendu public ce jeudi 10 octobre, le président de la juridiction financière, Didier Migaud, met en garde le Premier ministre, Edouard Philippe, sur les risques de précarisation des seniors exclus du marché du travail. Alors que le gouvernement s'est lancé dans une réforme des retraites très sensible politiquement, la question de l'emploi des salariés les plus âgés revient au centre des débats. Le recul de l'âge légal à la retraite lié aux différentes réformes menées depuis une quinzaine d'années n'a pas amélioré forcément sur tous les plans le sort des seniors sur le marché du travail.

Un chômage de longue durée encore marqué

Le nombre de chômeurs de longue durée âgés de plus de 50 ans, inscrits depuis plus d'un an à Pôle emploi, a explosé après la crise de 2008. D'après les données de l'Insee communiqués dans le document de la Cour des comptes, les chômeurs de plus de 50 ans ont doublé (554.000 au premier trimestre 2019), *"soit une hausse beaucoup plus importante que celle du nombre de chômeurs âgés de 15 à 24 ans (+ 11 %) et de 25 à 49 ans (+ 26 %)"*.

Rien que pour la catégorie A, le nombre de demandeurs d'emploi âgés de plus de 50 ans a triplé depuis 2008 (916.400) en raison également de la fin de dispense de recherche d'emploi pour les plus de 57 ans depuis 2012. Le premier magistrat de la rue Cambon est particulièrement critique à l'égard des politiques de ressources humaines dans les entreprises.

"Les seniors touchés par le chômage éprouvent de grandes difficultés à retrouver un emploi. Cela résulte de certaines fragilités propres à cette tranche d'âge, mais surtout des réticences des entreprises à recruter des salariés âgés. Toutes les études de Pôle emploi mettent en lumière que le critère d'âge est discriminant pour le retour à l'emploi [...] Cette situation met en évidence que les entreprises n'ont pas pleinement répercuté le recul de l'âge de départ en retraite sur la gestion de leurs effectifs, le chômage et l'inactivité jouant, pour de nombreux travailleurs, le rôle de transition entre l'emploi et la retraite."

Résultat, les périodes de chômage pour les seniors ne cessent de s'allonger pour atteindre 673 jours en moyenne en 2018 contre 388 pour les autres demandeurs d'emploi. Par ailleurs, la proportion des plus de 50 ans dans les chômeurs de très longue durée, c'est à dire ceux qui sont inscrits depuis plus de deux ans, a augmenté de 9 points, passant de 26% à 35% sur 10 ans.

La spirale de la pauvreté

L'autre enseignement important du référé de l'institution publique est que cette population installée dans un chômage de longue durée peut facilement basculer dans la pauvreté. Ce risque de paupérisation est particulièrement visible dans les chiffres des minimas sociaux. Les piètres performances de l'économie française à maintenir ses seniors dans l'emploi se traduisent de manière directe *"par une forte augmentation des effectifs de la tranche d'âge des 60-64 ans parmi les bénéficiaires de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) et de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ainsi que des minimas sociaux. La part des personnes âgées de 60 à 64 ans est celle qui, au cours des dix dernières années, a le plus progressé parmi les allocataires de ces prestations, à la fois en termes d'effectifs, de poids dans leur classe d'âge et de montants alloués"*.

Du côté du revenu de solidarité active (RSA) ou de l'allocation pour adulte handicapé (AAH), la proportion des allocataires âgés de 60 à 64 ans dans leur classe d'âge *"a ainsi augmenté de 111 % en dix ans depuis 2009 pour le RSA socle, et de 192 % depuis 2010 pour l'AAH"*.

La présence d'amortisseurs ne suffit pas

Les différents mécanismes de protection sociale ne suffisent pas à limiter ce risque de précarisation pour les seniors situés dans une zone grise. *"Ces revenus de transfert parviennent à réduire partiellement le taux de pauvreté des ménages de seniors qui ne sont ni en emploi, ni en retraite. Ce taux passe de plus de 72 % avant redistribution à 54 % après. Cette part reste toutefois très élevée, à un niveau supérieur à celui constaté pour les*

personnes sans emploi âgés de 25 à 52 ans (47 % après redistribution)" explique la Cour des comptes. Elle évalue le niveau de vie mensuel de ces personnes à 882 euros alors que le seuil de pauvreté s'élève à environ 1.015 euros par mois selon de récents chiffres de l'Insee.

Un manque d'évaluation des conséquences des réformes

Le magistrat Didier Migaud pointe en particulier l'absence d'évaluation des politiques publiques relatives aux retraites. Il relève par exemple que la loi de 2010 portée par le gouvernement de François Fillon n'a donné lieu *"à aucune étude d'impact solide sur les effets potentiels des mesures de report d'âge en termes de basculement dans l'inactivité et les minima sociaux"*.

Il souligne que les premières études documentées sur cette réforme ont été publiées en 2016 par le ministère de la Santé. Le service de statistiques du ministère a ainsi montré que le report de l'âge légal de départ de 60 à 62 ans allait entraîner *"un surplus d'environ 80.000 allocataires âgés de 60 et 61 ans au titre du RSA socle, de l'AAH et de l'ASS, pour un surcoût estimé à environ 600 millions d'euros par an"*.

A cela s'ajoute, un *"bilan décevant"* des politiques de l'emploi à l'égard des seniors depuis le début des années 2000 qui contribue à leur mise à l'écart du marché du travail. Face à la possible aggravation des risques de paupérisation, l'organisme public recommande de mieux chiffrer les phénomènes de basculement dans l'inactivité de cette population dans le cadre de la future réforme.